

Page 1	Editorial - Pêcheurs exaspérés mais aussi capables de propositions
Pages 2-3	Où va la pêche ? - Quelles stratégies novatrices en ces temps déréglés ?
Page 4	Grand écart - Contenter tout le monde ne satisfait personne
Page 5	OFEV - Objectifs de la Loi fédérale sur la pêche non atteints !
Pages 6-7	P'tites Nymphos - Brèves de la pêche locale, régionale et nationale
Page 8	Statistiques du Léman 2017 - Captures en baisse ... mais tout de même satisfaisantes
Page 9	SaNa - Exit la « solution transitoire » SIG - Fallait oser ! Rhône en ville - Terrasses illégales
Pages 10-11	Nouvelles de la FSP - E-Learning - Taxi pour les anguilles - Séminaire sur la truite arc-en-ciel
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de la FSPG

Editorial : Un info-pêche de combat

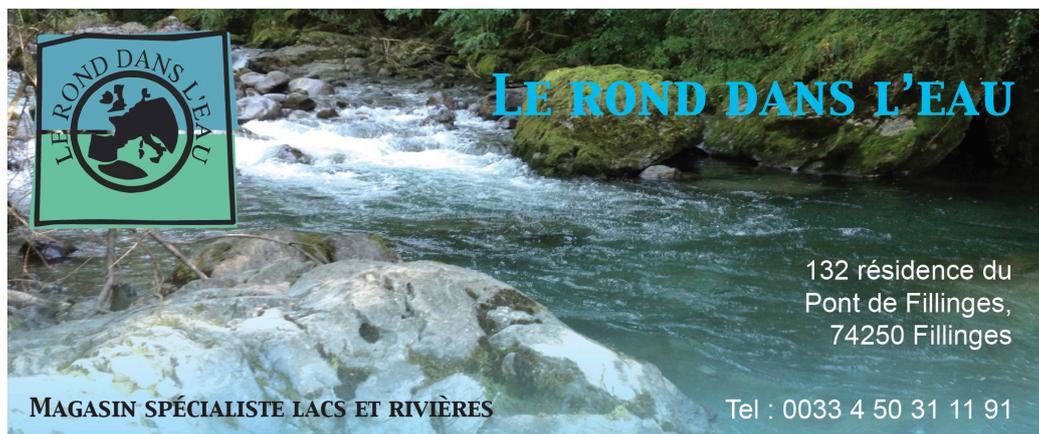
Hélas ! En parcourant ce numéro 82 de l'Info-pêche vous ne lirez pas beaucoup d'articles réjouissants. Après l'été caniculaire 2018 qui a vu les pêcheurs de toute la Suisse - et d'ailleurs - se battre sur les rives d'innombrables cours d'eau à l'agonie pour cause de sécheresse, le comité directeur de la FSPG s'est résolu à exprimer son exaspération. D'autant que la résignation ... ce n'est pas vraiment le genre de la maison !

Nous avons donc décidé de dire haut et fort ce que d'autres n'osent que penser, de peur de froisser ceux qui sont habituellement nos partenaires, ou de fâcher l'une ou l'autre administration incapable de prendre la mesure ou d'affronter l'urgence de la situation.

Un info-pêche qui ne se contente toutefois pas uniquement de protester mais qui imagine et propose des solutions, afin que les pêcheurs ne soient pas seulement considérés comme des empêcheurs de gérer la nature en rond ... par les experts idéologues et autres conservateurs. Bonne lecture malgré tout ...

Maxime Prevedello

Secrétaire FSPG - Président de la Commission de la Pêche GE — Membre du bureau directeur de la FSP -
Moniteur d'attestation de compétences (SaNa)



LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillinges,
74250 Fillinges

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

Où va la pêche de loisir ?

Eclusées, obstacles à la migration, pollutions chroniques, captages des eaux de source, piscivores invasifs, et, depuis quelques années, sécheresse récurrente et augmentation de la température de l'eau. Loin de diminuer, les facteurs qui transforment nos cours d'eau ne font que s'additionner les uns aux autres, et nous éloignent chaque jour davantage des rivières que nous avons pêchées par le passé.

A la faillite tragique de l'Etat et de la Confédération dans leur tâche régalienne de protéger les conditions de vie de nos poissons s'est malheureusement ajoutée une idéologie conservatrice qui n'a pas su, ou pas voulu, développer des connaissances scientifiques et des instruments dont les gestionnaires de la pêche ont pourtant urgemment besoin aujourd'hui. **Cette vision, incapable de s'affranchir du passé et de penser un avenir réalisable pour nos rivières, est donc aujourd'hui une menace aussi grande pour la pêche de loisir que le réchauffement climatique !**

La FSPG doit donc prendre ses distances avec cette idéologie contre-productive, et convaincre l'administration que la gestion conservatrice et normative telle que nous la pratiquons aujourd'hui doit être abandonnée. Ce que nous appelons de nos vœux, ce sont donc des mesures durables et fortes en faveur de la pêche de loisir, basées sur des expériences de terrain, des savoirs empiriques et des requêtes des pêcheurs. Il faudrait, en fin de compte, **que la gestion des systèmes écologiques évolue avec les transformations que ces derniers subissent**, et des connaissances que l'on en a. Cela revient, évidemment, à cesser de viser un idéal qui ne sera jamais atteint, et à ne plus craindre de tenter des choses et de faire des erreurs.



On pourrait, par exemple, **offrir une pêche hivernale sur les cours d'eau urbains** qui, aujourd'hui, ne produisent plus de salmonidés, utiliser les rivières qui s'assèchent systématiquement pour produire des poissons qu'on transférerait ensuite ailleurs, ou alors repenser globalement les objectifs de la gestion halieutique du Rhône et de l'Arve, puisqu'aucune des mesures visant à favoriser le retour naturel des ombres et des truites n'a été efficace, malgré les sommes astronomiques englouties par l'administration et les Services Industriels au profit des bureaux d'étude privés.

La tendance actuelle, qui voit les pêcheurs désertir progressivement nos cours d'eau, ne s'inversera que si l'Etat change radicalement de stratégie.

Il est temps que la pêche de loisir devienne véritablement durable !

La pêche durable, pour l'OFEV, l'Etat de Genève, la plupart des associations qui protègent l'environnement, et même pour certains d'entre nous, ce serait une pêche dans laquelle les pêcheurs prélèvent ce que la nature peut offrir, sans intervenir sur les peuplements piscicoles. Maintenir la pêche de loisir, ce serait donc agir pour que nos cours d'eau reviennent à un état idéal.

Convaincus par cette belle et simple idée, nous nous sommes donc engagés, depuis trente ans, aux côtés de l'Etat et des associations environnementalistes, en faveur de la réhabilitation des milieux aquatiques.

Aujourd'hui, force est d'admettre que cette stratégie ne mène nulle part. **L'énergie renouvelable des barrages hydro-électriques du Rhône a la cote même chez les plus verts des écologistes, alors qu'elle a pourtant provoqué la disparition des poissons d'eau vive dans ce fleuve !**

L'incapacité de l'Etat à offrir de l'eau en qualité et en quantité suffisantes à nos poissons apparaît structurelle et indépendante des magistrats, et une écrasante majorité du Grand Conseil et du Conseil d'Etat voit d'un bon œil la poursuite d'un développement territorial qui a fait disparaître la moitié de nos rivières cet été !

Aujourd'hui, le discours qui consiste à lier la pêche de loisir à un irréaliste retour des rivières à ce qu'elles étaient il y a un siècle ne mènera qu'à un appauvrissement généralisé du nombre d'espèces qui peuplent nos cours d'eau, et à la disparition de la pêche.



Il est donc temps de clamer haut et fort que ce que nous voulons, c'est voir des poissons dans nos eaux ! Quitte à ce qu'ils aient vu le jour dans une boîte Vibert, dans une pisciculture, ou même dans un autre pays. Que nous ne croyons plus aux promesses des experts autoproclamés et des fins gestionnaires qui n'ont fait qu'accompagner la chute vertigineuse de nos populations de poissons.

Qu'il y en a marre de voir des centaines de pêcheurs renoncer au permis genevois au profit des truites de pisciculture d'Ormea ou du Val Ferret, alors que l'Arve urbaine aurait pu répondre dix fois mieux à cette demande sociale légitime.

Que nous n'en pouvons plus d'entendre une minorité de fonctionnaires clamer qu'on ne tire pas les oiseaux piscivores pour protéger des poissons de pisciculture, au prétexte que ces derniers n'ont aucune valeur, alors qu'ils n'ont pas pu empêcher la disparition de leurs homologues sauvages !!

Enfin, que nous en avons ras le bol de ce procès d'intention permanent des amis de la nature, qui voient parfois en nous des alliés de circonstance, mais qui considèrent, dès lors qu'il s'agit de défendre une pêche populaire, que nos motivations sont perverties par le plaisir de pêcher!



La pêche de loisir doit être un objet à défendre en tant que tel, et pas un moyen déguisé de nous voir imposer une vision égoïste de la nature que nous ne partageons pas !

La pêche durable, ce n'est donc pas la traque désespérée des chevesnes de l'Aire. C'est au contraire une activité humaine fondamentale, qui a de fortes dimensions sociales et économiques, et pas seulement des aspects écologiques négatifs, contrairement à ce qui a été injustement considéré jusque là.

Amis pêcheurs, soyez-en convaincus, la pêche de loisir mérite d'être défendue comme telle !

Comité directeur FSPG

Etat et SIG : le grand écart, ça finit toujours par faire mal !

La construction, puis l'exploitation des barrages du Rhône genevois ont signé la fin de la pêche de loisir sur ce fleuve. De nos jours, l'activité des pêcheurs se concentre en effet essentiellement à l'amont du barrage du Seujet, là où perches, brochets et truites lacustres peuvent profiter du Léman. A l'aval, on trouve du monde au bord de l'eau après les repeuplements, et lorsqu'il y a quelques silures à prendre. Plus bas, vers Chancy, les pêcheurs sont absents depuis des décennies. Les rares à y faire une excursion en bateau de temps à autre y sondent des eaux vides et tristes.

Il faut pourtant reconnaître une chose : le Rhône actuel n'est pas un désastre pour tout le monde ! La retenue de Verbois est devenue un haut lieu de l'ornithologie du canton, et depuis que l'exotique moule zébrée, originaire de la mer Caspienne, est présente, les effectifs de canards ont explosé en hiver.

Le Rhône genevois, avec ses oiseaux de lacs et d'étangs, ses rives verticales, ses espèces exotiques, ses éclusées et ses vidanges, est donc un écosystème qui fonctionne, même si la nature ne l'a jamais connu ainsi par le passé, et même s'il est profondément marqué par les activités humaines.

On aurait donc été ravis de voir l'Etat et les stratégies des Services Industriels de Genève construire, sur la base de ce qui précède, une vision ouverte et optimiste du futur Rhône genevois. Une vision où les demandes des citoyens et des pêcheurs, nombreuses et légitimes face aux besoins croissants d'accès à l'eau et à la fraîcheur, auraient pu être entendues, même si elles s'éloignent du Rhône originel qu'a si bien décrit le naturaliste Robert Hainard.

Malheureusement, force est d'admettre que le Rhône qui se dessine aujourd'hui est toujours basé sur la même vision traditionnelle et unilatérale que nous avons connue par le passé. On y tolérera la pêche, à condition que les poissons qui y seront recherchés soient bien de chez nous, et nés dans le fleuve, quitte à n'en capturer que de manière épisodique.

Cette logique a pourtant montré ses limites depuis des dizaines d'années : les mesures de compensation écologiques ne fonctionnent pas pour les salmonidés, et aucune connaissance scientifique fiable ne peut garantir que les prochaines qui seront prises seront plus efficaces que les précédentes.

Les pêcheurs devront donc encore, comme par le passé, **se contenter de faire le grand écart entre la réalité du terrain, et les promesses des gestionnaires** : d'un côté, des mesures ponctuelles ne remettant cependant pas en cause la gestion globale du fleuve, et de l'autre, préambule à la pêche, l'obligation d'attendre que celles-ci veuillent bien produire les effets escomptés.

Mais le grand écart, cette fois, ne sera pas seulement douloureux pour les pêcheurs !

Ceux qui, d'un côté, exigent des pêcheurs qu'ils se conforment à un modèle de gestion ultra conservateur qui ne fonctionne pas, devront donc assumer leurs responsabilités, et ne pas s'étonner si, à l'avenir, nous considérons que **le seul moyen de sauver ce qui peut l'être encore est une opposition ferme et frontale aux prochaines vidanges du Rhône !**

Comité directeur FSPG



Office fédéral de l'environnement : faillite et ruine

La Loi fédérale sur la pêche a pour buts de préserver ou d'accroître la diversité naturelle et l'abondance des espèces indigènes de poissons, ainsi que de protéger, d'améliorer ou, si possible, de reconstituer leurs biotopes. Elle protège également les espèces et les races de poissons menacés, et assure l'exploitation à long terme des peuplements de poissons et d'écrevisses.

Malgré cette loi, que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a la charge de mettre en pratique, les poissons que vous observerez dans nos cours d'eau, du pont historique sur le Doubs à Saint-Ursanne à la passerelle anonyme qui enjambe l'Aire genevoise, sont quasiment tous des chevesnes. Les autres espèces d'eau vive, dans leur grande majorité, sont sur le déclin, ou ont carrément disparu. **Le chevesne est ainsi l'unique vainqueur de la politique ultra-conservatrice de l'OFEV.**

Chaque jour qui passe nous éloigne donc un peu plus des buts définis par la loi fédérale sur la pêche.

Le bilan du rendement de la pêche de loisir est plus mauvais encore. Partout, les captures de truites et d'ombres chutent, au point de s'effondrer complètement sur certains cours d'eau de plaine. De ce point de vue, la faillite de l'OFEV est totale et incontestable.

Les cantons, quant à eux, ont dû faire face à des injonctions contradictoires, comme renoncer le plus possible aux repeuplements, et, dans le même temps, interdire le « no-kill », instrument pourtant mondialement utilisé pour protéger les gros reproducteurs tout en maintenant une pêche de qualité. Dans le futur, l'OFEV leur imposera probablement des normes sur les taux de pesticides dans les eaux largement plus permissives que celles appliquées actuellement...

Les avancées positives observées sur le terrain sont, la plupart du temps, à mettre au crédit des cantons, ou du monde associatif, à l'image du programme de renaturation des cours d'eau genevois, ou de la nouvelle Loi sur la protection des eaux, issue de l'initiative Eaux-Vivantes de la Fédération Suisse de Pêche et de ses alliés.

Aujourd'hui, alors qu'elles n'ont déjà pas cessé de le faire depuis 30 ans, les conditions cadres de la vie aquatique vont encore se dégrader davantage en raison du réchauffement climatique. Il est donc parfaitement incompréhensible, voir surréaliste, d'entendre une nouvelle fois les conservateurs de l'OFEV estimer que leur politique, qui n'a fait qu'accompagner l'effondrement de nos populations de poissons, doit être poursuivie pour le bien de la pêche de loisir et de la nature !

Ceux qui, encore, accordent du crédit à ce discours purement idéologique, pour lequel l'apport positif des repeuplements ou des nouvelles espèces est inconcevable, et qui voit comme seule issue à la crise actuelle un retour irréaliste à la nature d'il y a 150 ans, mènent la pêche en rivière à sa perte, et ruinent les espoirs de tous ceux qui défendent une pêche de loisir durable et populaire.

Christophe Ebener



P'TITES NYMPHOS

Agenda 2018-2019

Fermeture Rhône (1-2-3) et Arve*: vendredi 30 novembre 2018. * Les secteurs 6 et 7 de l'Arve demeurent ouverts du 1er au 31 décembre 2018 pour la pêche de l'ombre commun uniquement en mouche sèche.

Ouverture traîne Léman: dim. 13 janvier 2019

AD FSPG: mercredi 27 février 2019

Ouverture rivières: samedi 2 mars 2019

Ouverture riv. limitrophes: samedi 9 mars 2019

Ouverture de l'ombre: samedi 4 mai 2019

AD de la FSP: samedi 15 juin 2019

Pétition contre la mise en bouteille de l'eau à Divonne (sources de la Versoix)

En ces périodes d'étiages sévères, la Versoix est la seule rivière genevoise qui montre encore des débits passables en été ... mais plus pour longtemps ! Si l'on se fie aux dernières nouvelles, non contents d'habiter une des communes les plus riches du Pays de Gex, les édiles politiques de cette cité thermale ont décidé de commercialiser l'eau minérale issue des sources profondes de la Divonne. Si ce projet aboutit, cela va non seulement priver la Versoix d'une partie de l'eau qui la fait vivre mais aussi provoquer d'importants mouvements de camions pour transporter le « précieux » liquide en vue de sa distribution vers les grandes surfaces. Plusieurs associations s'élèvent actuellement contre ce projet en proposant une pétition sur le site de pétitions citoyennes AVAAZ.org. Signez et faites signer cette pétition sur : https://secure.avaaz.org/fr/petition/Commune_de_DivonnelesBains_et_Communaute_de_Communes_du_Pays_de_Gex_-_Non_a_la_mise_en_bouteille_de_leau_a_Divonne_1/

Des castors et des hommes

Cet été 2018, la sécheresse a entraîné des débits exceptionnellement faibles sur les petits cours d'eau, à l'extrême limite de la survie des salmonidés. Un débit inférieur à 190 lit/sec a été constaté sur l'Allondon en septembre, triste record historique ! Malgré des panneaux d'information explicites, cela n'a pas empêché certains baigneurs de construire des barrages sur cette rivière durant l'été, mettant ainsi en danger une population de poissons déjà stressée par l'étiage et des températures d'eau anormalement élevées. Mais il est une chose que personne n'avait prévu : les castors de l'Allondon ont construit des barrages directement dans le lit principal de la rivière (cf. photo). A croire que les très faibles débits les y ont encouragé ... tout comme les baigneurs !



Et les Shadoks pompaient, pompaient ...

(Source : série d'animation de Jacques Rouxel - 1968)

Beaucoup d'articles de presse et de reportages télévisés ont commenté la sécheresse extrême de l'été 2018. Parmi ceux-ci, dans l'édition du 25 octobre de l'hebdomadaire « Terre et Nature », l'article où le directeur du SLRP, Alexandre Wisard, nous confie : « Je pense que 2018 va marquer un tournant. Les rivières mettront des années à se remettre de cette sécheresse et des canicules précédentes ». Encore plus inquiétante est la réaction du directeur de l'Office cantonal de l'eau (OCEau), M. Gilles Mulhauser qui, dans un article paru dans la Tribune de Genève du 11 octobre 2018 au sujet des captages des sources et pompes sur les petits cours d'eau en France voisine, nous dit : « ... nous devons attendre les résultats des études réalisées par les divers partenaires franco-genevois sur les quantités d'eau autorisées à prélever (...) des mesures découlant de ces études pourraient intervenir d'ici 2020. ». Les pêcheurs sont excédés par la lenteur de la prise en compte de cette problématique par les autorités des deux côtés de la frontière ... alors que les premiers rapports datent de 2013 et que les rivières continuent de s'assécher pour grande partie à cause de ces prélèvements.

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



Pétition pour les poissons migrateurs

Les turbines des centrales hydroélectriques sont des pièges mortels pour les poissons. En Suisse, environ 1000 installations doivent être assainies d'ici à 2030, comme l'exige la Loi sur la protection des eaux. Aujourd'hui, la Fédération Suisse de Pêche et les ONG environnementales s'alarment : afin d'assainir les centrales hydroélectriques il manque les connaissances, mais aussi les ressources financières et en personnel. Avec une pétition de protestation, elles sollicitent le Conseil fédéral à s'engager pour les poissons indigènes en déclin avec le slogan: **Protection des poissons au lieu de turbines mortelles!** La FSP a transmis le 20 septembre 2018 cette demande au Conseil fédéral et au Parlement.



Avec le soutien de sympathisant-e-s de toute la Suisse, les pêcheurs ont déposé la "Pétition pour les poissons migrateurs" munie de 33'790 signatures.

Allondon : toujours rien à prendre !

La campagne 2018 de suivi de la maladie rénale proliférative (MRP) a hélas démontré une situation tout aussi dégradée que l'année précédente. Imaginez : afin de pouvoir capturer 25 truitelles à des fins d'analyse, il a fallu produire un effort de pêche démesuré (plus de 800 mètres de linéaire parcourus en pêche électrique !). La MRP anéantit année après année la quasi totalité des juvéniles de truites présents dans l'Allondon. Alors, à quoi bon immerger des dizaines de milliers de truitelles au printemps si elles ne survivent pas à ces conditions si défavorables ? Dans ce contexte, avoir supprimé la fenêtre de capture pour la truite contre l'avis de la CP et de la FSPG était manifestement une mauvaise décision !

L'Aire ? Un égout à ciel ouvert !

Avec les étiages prolongés et malgré 100 millions dépensés pour renaturer cette rivière, les genevois sont-ils satisfaits de se retrouver avec un cours d'eau dont l'eau est principalement issue des rejets d'eaux usées de St-Julien ?

Et pendant ce temps sur la Drize ...

Une pêche électrique de sauvetage a été effectuée par le SLRP le samedi 15 septembre 2018 avec l'aide de 6 pêcheurs volontaires. La Drize a été pêchée à l'électricité sur 2.3 km entre le ruisseau des Marais et 400 mètres en amont de Troinex, lieu où il restait un écoulement de surface suffisant. Au total 644 truites et 408 vairons ont été sauvés d'une mort certaine. Cent truites ont été remises en aval du ruisseau des Marais, ainsi qu'à Grange Colomb. Le reste a été mis dans l'Arve. Des alevins morts ont été observés dans le lit asséché de la Drize et dans plusieurs fosses, des géniteurs de truites morts ont été évacués. Il est toutefois réconfortant d'apprendre que le 5 décembre 2018, des géniteurs de truites seront immergés par le même SLRP sur les mêmes secteurs afin de contribuer à la reconstitution de cette précieuse population de salmonidés.

Les pêcheurs ont la banane ... grâce au SLRP

Depuis un mois, la pêche dans le Rhône et dans l'Arve remporte un franc succès grâce aux repeuplements effectués par le SLRP. Deux mois par année, c'est un peu court, mais revoir des pêcheurs sur l'Arve et Rhône urbains en automne c'est super ! On se prend même à rêver qu'on pourrait aussi y faire grandir chaque année des centaines de milliers d'ombrets et des truitelles, quitte à les faire financer par ceux qui sont responsables de leur disparition...

Les SIG attisent une lueur d'espoir

Dans le cadre de l'assainissement des éclusées du barrage du Seujet en lien avec la mise en oeuvre de la Loi sur la Protection des eaux, les SIG ont transmis des propositions concrètes à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ainsi, quatre mesures d'exploitation ont été proposées : abandon de la double modulation; lissage des paliers lors de l'augmentation et la diminution des débits; augmentation du débit plancher à 100 m³/s (important pour la fraie des salmonidés); accompagnement des crues de l'Arve, auxquelles s'ajoute une cinquième mesure qui est une mise en ruban hebdomadaire du débit du Rhône pendant 3 mois. Ainsi la compilation de ces mesures permettra une amélioration bienvenue du bilan écologique et piscicole du Rhône.

Commentaire de la FSPG : ces mesures d'exploitation sont une démarche volontaire louable et réjouissante de la part des SIG. Toutefois, il ne faut pas oublier que la perte de production consécutive sera entièrement compensée financièrement par le fonds Swissgrid géré par l'OFEV.

La pêche dans le Léman en 2017, les captures de féra à nouveau en baisse

Source : communiqué de presse de la Commission consultative pour la pêche dans le Léman - octobre 2018

La Commission internationale de la pêche dans le Léman s'est réunie à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains le 11 octobre 2018. Avec plus de 847 tonnes de poissons capturés, l'année 2017 présente un rendement global nettement en baisse par rapport à celui de l'année précédente (- 19,1 %).

Plus de 7'000 permis annuels de pêche de loisir et près de 12'000 permis journaliers ont été délivrés en 2017 par les autorités suisses et françaises. Ce résultat atteste toujours de l'attrait de la pêche de loisir au Léman. La pêche professionnelle (138 pêcheurs) représente, toutes espèces confondues, la plus grande part des captures (90,4 %) avec près de 766 tonnes de poissons pêchés.

L'essentiel du rendement de la pêche lémanique repose toujours sur les deux mêmes espèces : le **corégone**, communément appelé "**féra**", qui reste largement l'espèce dominante (476 tonnes) et la **perche** (239 tonnes). Pour autant, la féra enregistre pour la troisième année consécutive, une **baisse significative** (-260 tonnes soit un recul de 35,3 % par rapport à 2016).

Compte tenu de l'importance de ces deux espèces, la Commission a décidé de poursuivre ses travaux vis à vis de l'évolution de la situation en réactivant notamment un suivi scientifique. Afin d'assurer une exploitation rationnelle et durable des peuplements, une première série de mesures visant à préserver les géniteurs de corégones et réduire l'effort de pêche sur cette espèce en début d'année, a été arrêtée et fera l'objet d'une décision de chaque Etat. De plus, un contingent supplémentaire de plusieurs millions d'alevins issus de piscicultures lémaniques, a été déversé dans le lac en 2017 et en 2018.

Concernant les autres espèces, une **augmentation des captures** de 4,1 tonnes (soit +9,5%) est constatée par rapport à 2016 pour le brochet (47,1 tonnes) et de 4,8 tonnes (soit +28,2%) pour l'**omble-chevalier** (21,8 tonnes) alors que la truite (8,6 tonnes) baisse de 2,4 tonnes (soit -21,8%). Quant à la perche, elle voit son tonnage augmenter pour la deuxième année consécutive (+47 tonnes) soit 24,5 % d'augmentation par rapport à l'année 2016.



L'**écrevisse signal** (espèce exotique envahissante), affiche une hausse des captures avec 16,3 tonnes (soit +25,3 % par rapport à 2016).

L'ouverture de la pêche des salmonidés dans le Léman est fixée au dimanche 13 janvier 2019.

Pour le canton de Genève Office cantonal de l'eau - SLRP

Dimitri Jaquet - Inspecteur de la pêche
Rue David-Dufour 5 – Case postale 206
CH- 1211 Genève 8 - Tél 022 388 55 33
dimitri.jaquet@etat.ge.ch



Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Natel: +4179 5123247

www.articles-peche.ch

versoix@articles-peche.ch



Attestation de compétences (SaNa) : fin de la « solution transitoire »

Les pêcheurs au bénéfice de la carte d'attestation de compétences pour la pêche (SaNa) selon la « solution transitoire » pourront continuer à l'utiliser, mais uniquement dans leur propre canton. Toutefois, si ces mêmes pêcheurs désirent aller pêcher dans un autre canton de Suisse, ils ne pourront plus présenter cette carte car elle sera refusée pour l'achat d'un permis de pêche. Les pêcheurs concernés ont donc tout intérêt à échanger leur carte « solution transitoire » contre une nouvelle carte ne portant plus cette mention. Délai : fin décembre 2018. Dans ce cas, le pêcheur doit compléter le formulaire de demande se trouvant sur la page Internet du Réseau de formation des pêcheurs :

Lien : <http://www.formation-pecheurs.ch/quoi-faire/solution-transitoire/> Cette opération coûte 25.- CHF



Ex. de Berne avec mention « SOLUTION TRANSITOIRE »



Carte SaNa actuelle sans mention

Plus c'est gros ... plus ça passe !

L'image ci-contre, tirée de la dernière édition du magazine « Vive la vie » des SIG n'est pas un montage ni une blague ! Même si le barrage de Chancy-Pougny bénéficie du label d'éco-électricité « naturemade star » qui permet d'alimenter le fonds « Vitale Environnement », les pêcheurs rappellent aux fins spécialistes du marketing des SIG que barrages et nature ne font pas forcément bon ménage.



Terrasses au bord du Rhône en infraction avec la Loi sur la pêche



Les articles 45 et 47 de la Loi cantonale sur la pêche sont très clairs : « **Nul ne doit entraver l'exercice de la pêche** » et « **Les plantations, les clôtures et les installations de nature à rendre le passage impossible ou dangereux doivent être enlevées ou modifiées dans le délai imparti par le département** ».

Toutefois, cette législation était totalement inconnue des services de la Ville de Genève qui délivrent les autorisations ad-hoc. L'exemple du Quai Bezanson-Hugues (cf. photo) est particulièrement édifiant puisque non seulement les installations de type « igloo » de cette terrasse longent le garde-corps du quai, interdisant ainsi l'accès à tout pêcheur, mais que l'espace dévolu aux piétons y est aussi très diminué, et que la circulation des personnes à mobilité réduite est entravé par des madriers. La Commission de la pêche a interpellé le SLRP afin qu'il prenne langue avec la Ville de Genève pour trouver des solutions tout en faisant respecter la loi. On y veillera aussi ...



Journal Suisse de la Pêche: novembre 2018 (extraits)

La FSP mise sur le E-Learning



La formation des pêcheurs s'adapte aux exigences de l'époque.

La Fédération Suisse de Pêche FSP veut compléter les moyens d'enseignement pour l'obtention de l'attestation de compétences (SaNa) par un outil moderne de E-Learning. L'Assemblée des délégués en a adopté le concept et son financement, les travaux préparatoires avancent.

La vaste enquête gfs réalisée pour le compte de la Fédération Suisse de Pêche FSP a clairement montré que le premier accès à la pêche se manifeste majoritairement chez les jeunes. Aujourd'hui, dans cette classe d'âge, l'utilisation des médias électroniques est très élevée dans presque tous les domaines - et augmentera encore à l'avenir. C'est pourquoi la FSP veut, en phase avec notre temps, effectuer un grand pas vers la digitalisation - et donc envers les jeunes générations. Le concept futur de E-Learning pour la formation des pêcheurs a été élaboré par un groupe de travail avec l'aide de spécialistes.

Une voie supplémentaire vers l'attestation de compétences (SaNa)

Une condition préalable pour la participation à un cours d'attestation de compétences (SaNa) est l'étude individuelle d'un moyen d'apprentissage reconnu. Il sera bientôt possible d'effectuer cette étude également via le E-Learning. Le E-Learning permet de travailler avec un programme d'apprentissage interactif et construit par modules. Le programme d'apprentissage peut s'effectuer sur un ordinateur, une tablette ou un Smartphone. Selon le contenu d'apprentissage, les médias pédagogiques les plus efficaces sont utilisés, comme des photos, des animations, des simulations et des clips vidéo.

Au bénéfice des jeunes et des plus anciens

Ce nouveau moyen d'apprentissage moderne sera disponible dès janvier 2020. Il va motiver les apprenants à étudier de manière complète toute la matière. Grâce à l'interactivité des contenus d'apprentissage, l'attitude des participants pourra être influencée positivement. Des actualisations étant possibles à tout moment, le moyen d'apprentissage sera constamment à jour. L'efficacité de la formation va augmenter grâce au contrôle des progrès réalisés. La matière d'apprentissage est plus détaillée que dans la brochure d'apprentissage actuelle, dans la mesure où le niveau de formation peut être en partie déterminé par l'apprenant. Le programme d'apprentissage sera disponible en allemand, français italien et anglais. Au besoin, d'autres langues pourront être ajoutées sans problème.

Un taxi pour anguilles sur le Rhin supérieur ?



Une étude de faisabilité comme outil de décision

L'anguille – poisson de l'année 2019 – est menacée d'extinction. Des mesures fixées à court et moyen terme sont nécessaires d'urgence. Une étude de faisabilité va clarifier si une mesure temporaire de "taxi pour anguilles" est réalisable entre Schaffhouse (CH) et Iffezheim (D).

Les anguilles font partie des grands migrateurs. En provenance de la mer elles accèdent à l'intérieur des terres en parcourant rivières et ruisseaux - et s'en retournent par le même chemin. L'artificialisation massive du Rhin causée par les centrales hydro-électriques empêche cette migration. Selon une estimation, seuls 3 pour cent des anguilles argentées en provenance du lac de Constance survivent à la migration vers l'aval à travers les 21 centrales hydro-électriques situées entre Schaffhouse et Iffezheim. Les anguilles du lac de Constance proviennent du repeuplement d'anguilles en cours.

Un "taxi pour anguilles" comme mesure d'urgence ?

La Fédération Suisse a mandaté une étude de faisabilité quant à un "taxi pour anguilles" entre Schaffhouse et Iffezheim. Cette dernière devrait être disponible d'ici à la fin avril 2019.

Une solution prometteuse

La capture des anguilles à l'amont de la centrale de Schaffhouse et ensuite leur transport et remise à l'eau à l'aval de la centrale d'Iffezheim apparaît comme une solution prometteuse pour les anguilles migrant vers l'aval du Lac de Constance. Le succès des telles mesures de « capture-transport-remise à l'eau » effectuées sur la Moselle (D), la Sûre (LUX) ainsi que sur le Main et le Neckar (D) est encourageant. La poursuite de ce projet sera décidée sur la base de l'étude de faisabilité au printemps/été 2019.

Un "taxi pour anguilles" ou stopper leur repeuplement

La mise en place d'un "taxi pour anguilles" pourrait protéger de nombreuses anguilles des turbines hydrauliques mortelles. Les anguilles migrant vers l'aval du lac de Constance pourraient ainsi poursuivre leur long voyage vers leur lieu d'origine dans la mer des Sargasses (zone marine située entre la Floride, les Caraïbes et les îles des Bermudes), là où elles mettent au monde leurs juvéniles. Toutefois l'on ne sait pas pour le moment si les anguilles issues du lac de Constance atteindront la mer des Sargasses afin de contribuer au maintien de l'espèce. Au cas où le "taxi pour anguilles" ne serait pas réalisé, on devra se poser la question si l'on ne doit pas stopper le repeuplement d'anguilles dans le lac de Constance puisqu'un grand nombre d'entre elles trouve la mort dans les turbines des centrales hydro-électriques.

Une pétition réclame une solution durable

La possibilité éventuelle d'un "taxi pour anguilles" ne remplace pas l'assainissement à long terme des installations hydro-électriques qui est urgemment nécessaire. La FSP s'est engagée dans ce sens en déposant en septembre à la Confédération une pétition avec plus de 33'000 signatures. **En tant que poisson migrateur, l'anguille nécessite à long terme des installations hydro-électriques franchissables. Comme mesure à court terme, le "taxi pour anguilles" sera, entre autres, testé.**

Succès du séminaire ARGEFA sur la truite arc-en-ciel ... « le pour et le contre »



A l'occasion de la récente réunion annuelle de l'ARGEFA (communauté de travail des fédérations de pêche des pays alpins) à St. Gall, près de 100 personnes se sont questionnées sur le sujet controversé des repeuplements au moyen de truites arc-en-ciel. C'est un thème qui suscite de vives discussions parmi les pêcheurs des pays alpins - mais plus ou moins selon les pays et les régions. Actuellement, le débat est particulièrement d'actualité en Suisse.

Lors du séminaire de l'ARGEFA, des spécialistes ont abordé l'histoire, la biologie et les exigences d'habitat de la truite arc-en-ciel. Il a surtout été débattu de la propagation de cette espèce initialement non-indigène en Europe et de la disparité des prescriptions légales de nos différents pays.

Lors d'un second volet, ont été présentées les situations en Bavière, Bade-Wurtemberg, Autriche, Principauté du Liechtenstein et en Suisse. Là où la truite arc-en-ciel a pu constituer des souches capables de se reproduire, elle est généralement estimée comme un atout pour la pêche de loisirs. Elle jouit d'une acceptation élevée notamment en Bavière et dans une grande partie de l'Autriche.

Cette partie informative ainsi que l'ultime table ronde de débat ont clairement indiqué qu'il n'y pas simplement de solution "juste" ou "fausse", mais qu'il existe aussi beaucoup de bonnes raisons pour invoquer l'une ou l'autre position. Sur la base de ce séminaire, la Fédération Suisse de Pêche FSP, organisatrice de l'évènement, va débattre à l'interne de sa précédente position.

Les présentations seront bientôt mises en ligne sur le site de la FSP :

www.sfv-fsp.ch/fr/home/nouvelles/?load=795





Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

*Vous n'êtes pas encore des nôtres ?
Qu'attendez-vous pour adhérer à une société de la FSPG ?
Que tous les glaciers de Suisse aient définitivement fondu ?*

Sociétés membres :

Amicale TOS-Lémanique
Geneva Street Fishing GSF
L'Hermance

Amicale des Pêcheurs de la Touvière APT
Amicale des Pêcheurs du Lac APL
Club Genevois de Pêche en Mer CGPM

La Loutre (section pêche)
Les Tanneurs
Les Bouvières

DEMANDE D'ADHESION

(No 82 - Décembre 2018)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:

- Je désire adhérer à la société : _____ (nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)
- Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (contribution : min. 30.- par année)
- Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *
- Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours d'attestation de compétences (Brevet suisse du pêcheur sportif)

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

* entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

FSPG

AMICALE TOS-Lémanique
AMICALE DE LA TOUVIERE
LES BOUVIERES
GENEVA STREET FISHING
LA LOUTRE
LES TANNEURS
APL - Lac Léman
L'HERMANCE
CLUB GENEVOIS PECHE EN MER

EBENER Christophe

MAZZOLA Maurice
LEROY Stéphane
FURRER Valentin
BEL Steve
BECK Stéphane
FAVRE Michel
LUCETTA Lydia
MOOSER Nicolas
DOS SANTOS Manuel

christophe.ebener@fspg-ge.ch

maurice.mazzola@bluewin.ch

s.leroyx1@gmail.com

valentin@fspg-ge.ch

gvastreetfishing@gmail.com

stephane.beck@gva.ch

mfavre@romandie.com

amicalepecheursapl@gmail.com

nicolas.mooser@gmail.com

masantos@bluewin.ch

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur www.fspg-ge.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche www.sfv-fsp.ch/?L=1

QR-Code vers le site Internet de la FSPG: =>

